

DRT

INT2366

Séminaire de droit des gens

[30h] 9 crédits

Enseignant(s): Pierre d'Argent
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 2ème cycle

Objectifs (en terme de compétences)

Le séminaire a pour objectif de conduire les étudiants à entreprendre une réflexion approfondie sur certains thèmes de la branche du droit à laquelle se rattache chaque séminaire et dont les bases théoriques ont été enseignées en candidature et en licence. Le thème du séminaire varie chaque année. Il est suffisamment polyvalent pour permettre le découpage d'une quinzaine de sujets étroitement reliés par une problématique commune.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

En ce qui concerne la méthode, elle exige de l'étudiant une double prestation : d'une part, la présentation orale, en cours d'année, du résultat de ses recherches sur le thème qui lui a été assigné; d'autre part, la remise d'un écrit dans lequel l'étudiant peut tout à la fois systématiser et synthétiser la problématique de son sujet et faire le fruit des discussions et des débats qui auront suivi tant son exposé que celui des autres participants du séminaire. Les séances de séminaire commencent dès la rentrée académique. Bien entendu, les premiers exposés n'ont lieu qu'au courant du second semestre. Dans le premier semestre, les différents thèmes analysés sont mis en chantier par chaque étudiant. A intervalles réguliers cependant, chacun des participants fait part de l'état d'avancement de ses recherches ainsi que des interrogations et des difficultés qu'il rencontre. Ce travail se fait donc en équipe de manière à assurer une coordination des différents travaux. Comme la Faculté organise une quinzaine de séminaires à chacun desquels l'accès est limité, les titulaires sont invités à communiquer durant l'année qui précède l'année où le séminaire est tenu trois thèmes. Le texte des thèmes est communiqué aux étudiants de 2e licence, ce qui permet de mieux satisfaire leur en retenant les thèmes les plus recherchés.

Résumé : Contenu et Méthodes

Thème : Droit international et terrorisme

Depuis le 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme international tient en haleine les médias et occupe les chancelleries, non sans susciter de nombreuses controverses. Activité criminelle devenue menace contre la paix, phénomène ancien ayant emprunté des formes nouvelles, le terrorisme revêt à l'heure actuelle un caractère particulièrement perturbateur pour les relations internationales.

La lutte contre le terrorisme mobilise le droit tout en le mettant à l'épreuve, créant en son sein des tensions difficilement réductibles. Il y a là un sujet d'étude particulièrement vaste et vivant, touchant tant à la coopération pénale européenne et internationale, qu'aux questions plus directement liées au maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Connaissance de l'anglais (lecture) indispensable. Séminaire non résidentiel.

Autres crédits de l'activité dans les programmes**DROI23**

Troisième licence en droit

(9 crédits)